



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 64275

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les réticences de plusieurs Etats à ratifier le protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre. A l'occasion du sommet de Bonn ouvert ce 16 juillet 2001, nombreux sont ceux à faire part de leur pessimisme quant à la possible ratification dudit accord par le quorum d'Etats suffisant à son entrée en vigueur. Face à cette attitude défaitiste, il souhaiterait savoir quels sont les procédés diplomatiques mis en oeuvre afin d'inciter les Etats réfractaires à infléchir leurs positions.

Texte de la réponse

L'accord politique obtenu à Bonn lors de la sixième conférence des parties à la convention cadre sur les changements climatiques constitue un résultat équilibré sur les principaux points en discussion depuis trois ans : aide aux pays en développement, mécanismes de flexibilité, prise en compte des puits de séquestration de carbone par la biomasse, contrôle du respect des engagements (observance). L'Union européenne a joué un rôle moteur dans cette négociation difficile, dont l'issue positive ouvre la voie au processus de ratification du protocole de Kyoto et à son entrée en vigueur. La majorité des pays développés avait en effet posé le règlement des questions de mise en oeuvre comme préalable aux procédures internes de ratification. Les discussions techniques se poursuivront, sur la base de l'accord de Bonn, à Marrakech, en novembre prochain. L'objectif reste l'entrée en vigueur du protocole si possible en 2002, année du sommet du développement durable à Johannesburg. L'Union européenne s'est résolument engagée en ce sens. Le Gouvernement japonais fait du succès de la conférence de Marrakech le seul préalable au lancement de son processus de ratification nationale. Une évolution de la position américaine est toujours souhaitée, même si le chef de la délégation américaine à Bonn a confirmé que son pays n'envisageait pas de ratifier le protocole de Kyoto. En toute hypothèse, une réflexion doit s'engager rapidement sur la manière dont pourront s'organiser les relations entre les parties au protocole et les parties réfractaires. S'agissant du premier émetteur mondial de gaz à effet de serre, il est souhaitable que les Etats-Unis soient réintégrés dans le processus de Kyoto, ou bien associés par une formule ad hoc. Dans une déclaration officielle, dès la nouvelle de l'accord de Bonn connue, les autorités françaises ont rappelé chacun à ses responsabilités. L'Union européenne et les Etats-Unis, partenaires d'un dialogue transatlantique institutionnel, ont convenu en juin à Göteborg de nouer un dialogue spécifique sur le dossier climatique. Tous les autres Etats à Bonn ont fait part de leur accord sur les conclusions de Bonn. Nous espérons qu'ils tiendront l'engagement prévu par leurs négociateurs.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64275

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4170

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5157